

# Le taux de l'intérêt légal pour le second semestre 2025 à nouveau en baisse



© 2025 Les Echos Publishing

Pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2025, le taux de l'intérêt légal est fixé à :

- 6,65 % pour les créances dues aux particuliers ;
- 2,76 % pour les créances dues aux professionnels.

Ces taux sont donc en baisse par rapport au semestre précédent (respectivement 7,21 % et 3,71 % pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025).

Une tendance qui se confirme (8,16 % et 4,92 % au 2<sup>nd</sup> semestre 2024) après plusieurs semestres de hausse consécutives.

**Rappel** : depuis quelques années, deux taux de l'intérêt légal coexistent : l'un pour les créances dues à des particuliers (plus précisément à des personnes physiques qui n'agissent pas pour des besoins professionnels), l'autre pour tous les autres cas, donc pour les créances dues à des professionnels. En outre, ces taux sont désormais actualisés chaque semestre, et non plus chaque année.

Rappelons que ce taux sert à calculer, en l'absence de stipulations conventionnelles, les intérêts de retard dus en cas d'impayé par un débiteur après qu'il a été mis en demeure (donc 6,65 % d'intérêts de retard si le créancier est un

particulier et 2,76 % s'il s'agit d'un professionnel).

Il sert aussi à déterminer le taux minimal des pénalités applicables entre professionnels en cas de retard de paiement d'une facture. Ce dernier taux, qui doit être mentionné dans les conditions générales de vente, ne peut pas être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal, soit à 8,28 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

[Arrêté du 19 juin 2025, JO du 24](#)

© 2025 Les Echos Publishing

---

# L'action des associés en réparation du préjudice causé par le dirigeant à la société



© 2025 Les Echos Publishing

Les associés sont en droit d'agir en responsabilité contre le dirigeant qui a causé un préjudice à la société, même si cette dernière agit aussi de son côté pour le même préjudice.

---

# L'exploitant d'un centre équestre qui fait construire un manège est-il un consommateur ?



© 2025 Les Echos Publishing

L'exploitant d'un centre équestre, qui conclut un contrat de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un manège équestre en vue de développer son centre, agit à des fins professionnelles et ne peut donc pas être considéré comme un consommateur.

---

## Les prix des terres agricoles ont encore augmenté en 2024 !



© 2025 Les Echos Publishing

Comme en 2023, le nombre de transactions portant sur des

terres agricoles ou viticoles a diminué en 2024. Les prix, quant à eux, ont encore augmenté, hormis ceux des vignes qui ont enregistré une baisse.

---

## **Plus d'1 milliard d'euros de dons en 2024**



© 2025 Les Echos Publishing

Les dons des particuliers, en progression de 1,9 % en euros courants en 2024, ont cependant tout juste compensé l'inflation.

---

## **Un portail pour faciliter la mise en conformité des entreprises à la RSE**



© 2025 Les Echos Publishing

Les pouvoirs publics ont ouvert un portail destiné à aider les entreprises à satisfaire à leurs obligations en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

---

# Jeux olympiques de Paris 2024 : les demandes d'indemnisation sont ouvertes



© 2025 Les Echos Publishing

Les professionnels affectés par les mesures de restriction de circulation, de navigation fluviale ou d'accès aux zones dans lesquelles se sont déroulées des épreuves sportives dans le cadre des Jeux olympiques de Paris 2024 peuvent demander une indemnisation.

---

# L'action de groupe portée par les associations est simplifiée



© 2025 Les Echos Publishing

La récente loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne unifie et simplifie le cadre juridique des actions de groupe formées par les associations.

---

# Le créancier d'une société peut-il demander la désignation d'un administrateur provisoire ?



© 2025 Les Echos Publishing

Le créancier d'une société n'a pas qualité pour demander en

justice la désignation d'un administrateur provisoire chargé de gérer cette dernière lorsque son fonctionnement normal est devenu impossible.

---

## **Environ 10 millions de Français sont bénévoles dans une association**



© 2025 Les Echos Publishing

En 2025, 21 % des Français font du bénévolat dans une association.